

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0018718

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09302 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : GUETTAR KHALID
Date de naissance : 15-04-1970
Adresse : ABOUAS TAMEIN, Imt 07, Appt 03, Dir Boue339
Tél. : 0662 79561 Total des frais engagés : 2322,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed BENSLIMANE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
355, Bd Zerkouni - Bourgogne
Casablanca - tel: 0522.47.38.85

Date de consultation : 26/09/2023
Nom et prénom du malade : GUETTAR KHALID Age :
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 26/09/2023 Le : 26/09/2023
Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/9/23	G		300,00	Dr. Mohamed BENSLIMANE Spécialistes des Maladies Respiratoires 355, Bd Zerkouni - Bourgogne Casablanca - tel: 0522-47.38.85

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/09/23	2022,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

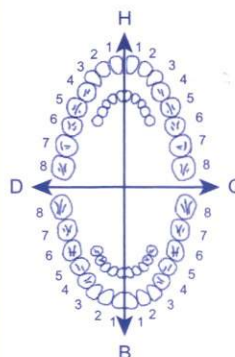
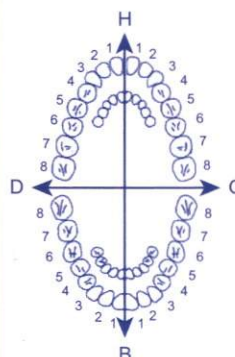
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient																						
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX																					
				MONTANTS DES SOINS																					
				DEBUT D'EXECUTION																					
				FIN D'EXECUTION																					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE																								
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td></td> <td>H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> <td></td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>D</td> <td></td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		H		H	25533412	21433552		00000000	00000000		D		G	00000000	00000000		35533411	11433553		B				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
	H		H																						
	25533412	21433552																							
	00000000	00000000																							
	D		G																						
	00000000	00000000																							
	35533411	11433553																							
	B																								
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS																					
				DATE DU DEVIS																					
			DATE DE L'EXECUTION																						

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed BENSLIMANE

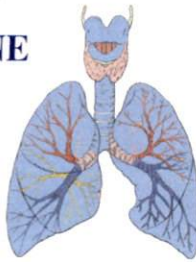
Spécialiste des Maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de Médecine

de TOULOUSE

Asthme, Tuberculose, Allergies respiratoires,

Endoscopie, Spirométrie



الدكتور محمد بن سليمان

إختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بتولوز

الضيق، السل، الحساسية

Casablanca, le

24/9/23

GUETTAR KHALID

75.00x8

NATZIR SP

28 x 215

74.90x6

NAUREUS

297.00

307.00

Sinupulmon

20.60

Bon chloral

87.00x3

Relaxin

87.00

Birvanic

2022.00

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad EL-DEOUN
Imm. 94
Tél: 05 24 5147 00
INPE: 06 20 24 24 24

Dr. Mohamed BENSLIMANE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
355, Bd Zerkouni - Bourgogne
Casablanca - Tél: 0522 47 38 85

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubir bnou al nouem roches
noires casablanca
SYMBICORT TURBUHALER

200µg µg Pde pnh
Flacon de 120 doses
104/14 DMP/21/NC P.P.V.: 297,00 DH

6 118001 020706

LOT: 220807
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00
Deva Pharmaceutique
Responsable

LOT: 220749
DLUO: 10/2025
87,00 DH
Deva Pharmaceutique
Responsable

LOT: 220808
DLUO: 11/2025
87,00 DH
Deva Pharmaceutique
Responsable

LOT: M0979
PER: 03/2025
PPV: 87,00 DH

Adultes
LOT: 1180
PER: 01/26
PPV: 20,60 DH

LOT : 9135
UT. AV : 05-25
P.P.V : 74 DH 90

LOT : 3114
PER : 09-25
P.P.V : 74 DH 90

LOT : 4147
PER : 10-25
P.P.V : 74 DH 90

LOT : 3114
PER : 09-25
P.P.V : 74 DH 90

LOT : 3114
PER : 09-25
P.P.V : 74 DH 90

30 comprimés pelliculés

LOT : 3114
PER : 09-25
P.P.V : 74 DH 90

LOT: GA20236
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20226
PER: 02/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20236
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20226
PER: 02/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20234
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA10505
PER: 09/2023
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20236
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

LOT: GA20236
PER: 03/2024
PPV: 75 DH 00

Cipla
Etiquette

6 118001 160181
SINGULAIR® 10 mg.
Montelukast sodique.
Boîte de 28 comprimés pelliculés.
TRIBUNE PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA
P.P.V.: 307,00 DH
AMM 206DMP/21/NCI